

# TEMPO!

ACCUEIL DE LOISIRS  
PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

NIVEAU  
CE2/CM

## PONTET ÉLÉMENTAIRE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

DU 8 JANVIER AU 12 AVRIL 2024 INCLUS

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 5 AU 20 DÉCEMBRE

**Riorges**  
LA VILLE NATURE

## LES ACTIVITÉS PROPOSÉES DE 16H15 À 17H30

Adhésion annuelle par enfant : 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial,  
pour une participation illimitée aux activités (sous réserve des places disponibles)

LUNDI

**JUDO** Teste le judo en t'amusant. Au programme : apprentissage des chutes, vocabulaire et règles du judo (vestes de judo et ceintures prêtées).

Atelier encadré par Christophe Debatisse, professeur de judo au Dojo Riorgéois.



MARDI

**PEINDRE À LA MANIÈRE DE...** Crée ta propre oeuvre d'art « à la manière de » en t'inspirant de grands artistes. Atelier encadré par Béatrice Combaret.



JEUDI

NOUVEAU

**MA BIJOUTERIE** Ornaments, accessoires, bijoux, broches... Fabrication maison avec ce que l'on a sous la main, cartons, fils, perles, tissus, pâtes... Objectif : développer sa créativité. Atelier encadré par Virginia de Girandon Bert Créatio.



VENDREDI

**CHANT** Echauffe ton corps, respire, exerce-toi et lance-toi sur les traces de tes artistes préférés en revisitant leurs chansons ! Atelier encadré par Louisa Mammad.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découvertes pour l'enfant.  
Il est préférable que celui-ci choisisse librement !

Pour des raisons d'équité et d'organisation :

- L'inscription vaut engagement sur toute la durée du cycle,
- L'ordre d'arrivée des demandes n'est pas pris en compte pour l'attribution des places,
- Aucune demande ne sera honorée en cours de cycle.

Toutes les activités sont susceptibles de se dérouler à l'extérieur de l'école avec déplacement à pied ou en car et peuvent être remplacées si une opportunité se présente (spectacles, visites, etc.).

## AUTRES POSSIBILITÉS APRÈS LA CLASSE

### ÉTUDES SURVEILLÉES DE 16H15 À 17H15

Service gratuit ouvert à tous.  
Inscription auprès des enseignants.

### GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE 16H15 À 18H30

Service gratuit réservé aux enfants dont les deux parents justifient qu'ils travaillent ou ont des contraintes d'emploi du temps particulières.  
Dérogation possible entre 17h15 et 17h30 si frère ou sœur en activité Tempo - contacter le service Enseignement.

# S'INSCRIRE POUR L'ANNÉE 2023-2024

## INSCRIPTION EN MAIRIE

Si votre enfant n'était pas inscrit pour la première période, une inscription préalable en mairie est nécessaire pour bénéficier de l'ensemble des services proposés. La sélection des activités Tempo se fait ensuite sur le Portail Famille, accessible depuis le site de la ville : [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr).

Les personnes ne disposant pas d'un accès à internet peuvent se rendre au service Enseignement pour les inscriptions et pour la sélection des activités de chaque trimestre.

Pour rappel, Tempo fonctionne sur la base d'une adhésion annuelle de 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial (20€ pour les non-Riorgeois). Les garderies et études sont, quant à elles, des services gratuits.

## PIÈCES À APPORTER POUR L'INSCRIPTION

Attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant, livret de famille, un justificatif de domicile, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire.

Pour bénéficier du tarif selon le quotient familial, fournir soit : une attestation de quotient familial CAF ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable. *Si vous avez déjà fait calculer votre quotient familial pour la restauration scolaire ou Loisiriorges, il n'est pas nécessaire d'effectuer à nouveau cette formalité.*



**FLASHEZ CE CODE POUR TÉLÉCHARGER  
LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET LA FICHE SANITAIRE.  
CES DOCUMENTS PEUVENT AUSSI ÊTRE RETIRÉS EN MAIRIE,  
ET SONT DISPONIBLES SUR LE PORTAIL FAMILLE.**

## DU 5 AU 19 DÉCEMBRE, SÉLECTIONNEZ LES ACTIVITÉS EN LIGNE

Pour l'accueil périscolaire, **l'année est divisée en trois périodes**. Une sélection des activités est nécessaire pour chaque période, elles s'effectuent sur le Portail Famille accessible depuis le site internet de la ville : [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr). Choisir « Inscrire les enfants à de nouvelles activités », puis sélectionner « Centre de loisirs ».

La sélection des activités de la deuxième période (du 8 janvier au 12 avril) est ouverte du 5 au 19 décembre inclus. **La validation des choix sera consultable** sur le Portail Famille, dans la rubrique « Visualiser les activités de mes enfants », à partir du jeudi 21 décembre.



## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

### SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69 - [service.enseignement@riorges.fr](mailto:service.enseignement@riorges.fr)

### SERVICE JEUNESSE

04 77 23 80 24 - [service.jeunesse@riorges.fr](mailto:service.jeunesse@riorges.fr)

[WWW.RIORGES.FR](http://WWW.RIORGES.FR)

